



Municipalité de Saint-Claude

295, Route de l'Église, Saint-Claude (Qc) J0B 2N0

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
OU
COPIE DE RÉSOLUTION
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLAUDE

Le 7 juillet 2025

À la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Claude tenue le 7 juillet 2025 et à laquelle étaient présents ;

Présences :

M. Hervé Provencher, Maire

Mme Nicole Caron, conseillère district 1

M. Yves Gagnon, conseiller district 3

M. Marco Scrosati, conseiller district 4

M. Yvon Therrien, conseiller district 5,

Mme Lucie Coderre, conseillère district 6.

Absent :

M. Étienne Hudon-Gagnon, conseiller district 2

Tous formants quorum sous la présidence de Monsieur le Maire.

La directrice générale et la greffière-trésorière, France Lavertu, est aussi présente.

Le maire ne vote jamais à moins d'être obligé (égalité de vote).

CONSTAT DE QUORUM

Le quorum du conseil ayant été constaté par le maire, la séance est déclarée ouverte par ce dernier.

OUVERTURE DE LA SÉANCE - MOT DE BIENVENUE

Monsieur le maire, Hervé Provencher, souhaite la bienvenue à tous et prononce une pensée du jour.

Il annonce également qu'il ne se présentera comme maire aux prochaines élections après vingt ans.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR
7 JUILLET 2025

1. Ordre du jour
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal
4. Période des questions
5. Incendie
6. Voirie
 - a. Vente camion 10 roues et équipements
 - b. Service d'intégration- stage
 - c. Garantie prolongée camion 2025
7. Loisirs et culture
8. Soumissions - contrat agrandissement et rénovation de locaux
9. Bacs de récupération - prestataire de services
10. Destruction d'archives
11. Dépôt de la situation financière, état comparatif
12. Période de questions
13. Comptes
14. Correspondance
15. Divers

2025-07-01 ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu que l'ordre du jour présenté soit accepté.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2025-07-02 PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE tout un chacun des membres du conseil a déclaré avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance du mois précédent;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que le procès-verbal du 2 juin 2025 soit adopté tel que déposé.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l'assistance. Le conseil reçoit l'intervention de l'assistance ;
Réparation et investigation au barrage

Puis le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

INCENDIE :

Aucun point

VOIRIE :

2025-07-03 VENTE DU CAMION USAGÉ 2009 INTER 5600 AVEC ÉQUIPEMENTS USAGES

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées sur des site de ventes ainsi que dans le journal l'Étincelle ;

CONSIDÉRANT QUE deux soumissions ont été reçues pour la vente du camion usagé – Inter 2009 avec équipements ;

Il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu d'accepter l'offre la plus élevée de « Déneigement Joel Langlois inc. » pour au montant de 23 500\$ plus taxes.

Que la prise de possession doit se faire avant le 31 juillet 2025. Le camion doit être payé en argent ou chèque certifié avant le transfert.

Que le camion ainsi que l'équipement est vendu tel que vu sans aucune garantie.

Que Madame France Lavertu, directrice générale, soit autorisée pour et au nom de la municipalité de Saint-Claude à signer et conclure ladite transaction avec le soumissionnaire et la SAAQ.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

2025-07-04 SERVICE D'INTÉGRATION SOCIOPROFESSIONNELLE– STAGE

CONSIDÉRANT QUE le Centre de réadaptation en déficience intellectuelle et en troubles du développement a négocié un protocole d'entente avec la municipalité afin que Monsieur Serge Normand effectue un stage ;

CONSIDÉRANT QUE le stagiaire est engagé trois demi-journées par semaine ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par la conseillère Nicole Caron et résolu que la municipalité de Saint-Claude accepte de conclure une entente avec les services d'intégration socioprofessionnelle pour offrir un stage à Monsieur Serge Normand.

D'autoriser le chef d'équipe, Eric Sévigny, à signer le protocole d'entente.

QUE la municipalité de Saint-Claude donne compensation monétaire mensuelle de 80\$ pour les frais encourus par le candidat.

QU'En tout temps, la municipalité peut mettre fin à l'entente ou apporter des modifications.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

GARANTIE PROLONGÉE CAMION 2025

Le conseil ne donne pas suite à cet item.

LOISIRS ET CULTURE

Aucun point

2025-07-05 CHOIX DU SOUMISSIONNAIRE AGRANDISSEMENT ET RÉNOVATION DE LOCAUX

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées sur le système électronique SEAO pour être ouvertes le 12 juin 2025 ;

ATTENDU QUE trois soumissions ont été reçues et que celles-ci sont conformes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yvon Therrien et résolu de retenir la plus basse soumission de « Rénove et fils inc. » pour les travaux :

Phase 1 Agrandissement de locaux 268 198\$ plus taxes.

Phase 2 Rénovations 96 521\$ plus taxes

Option A Dalle de béton 7 200\$ plus taxes

Si requis seulement Option B membrane 30 000\$ plus taxes

Que les services de GTL Électrique, Plomberie Charles Randlett, surveillant plan prestige Bruno Péloquin, système d'alarme ainsi que d'autres sous-traitants requis sont aussi autorisés à exécutés les travaux demandés.

Que les travaux doivent être exécutés au plus tard le 28 février 2026.

Que cette résolution fait foi de contrat entre les parties ainsi que la soumission et le devis d'appel d'offres.

Qu'une visite et une rencontre de chantier auront lieu en août prochain pour la planification des travaux et l'établissement d'un échéancier.

ADOPTION : 5 POUR, 1 ABSENT

BUDGET ET MODE DE FINANCEMENT – TRAVAUX AGRANDISSEMENT ET RENOVATION DE LOCAUX

Le budget de 600 000\$ est autorisée pour les travaux d'agrandissement et rénovation de locaux. Les travaux seront financés de la façon suivante : subvention caisse, subvention TECQ, surplus, plan de développement, budget 2025, 2026 et toutes autres sources de financement.

2025-07-06 BACS DE RÉCUPÉRATION – PRESTATAIRE DE SERVICES

CONSIDÉRANT QU'un courriel d'Éco Entreprises Québec (ÉEQ) afin de connaître les intentions quant aux services de distribution, de réparation et de remplacement des bacs roulants pour les années 2026 et 2027. Ces services sont actuellement effectués en régie interne par les municipalités depuis le 1^{er} janvier 2025.

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité peut décider du type de service qu'elle désire obtenir soit que les services soient externalisés au fournisseur sélectionné par ÉEQ ou continuer d'être effectuée en régie interne.

À titre informatif, en 2025, les compensations offertes par ÉEQ aux municipalités qui effectuent ce service en régie interne sont les suivantes :

Service	Prix par bac
Distribution de bac neuf	33,63 \$
Remplacement de bac (Livraison d'un nouveau bac et récupération de l'ancien)	35,74 \$
Réparation de bac	33,63 \$

Les remboursements se font de façon trimestrielle.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Yvon Therrien, appuyé par le conseiller Marco Scrosati et résolu de continuer d’offrir le service à l’interne.

ADOPTONS : 5 POUR, 1 ABSENT

2025-07-07 AUTORISATION DE DESTRUCTION DE DOCUMENTS

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé une firme responsable (HB archivistes), archiviste et gestionnaire d’information, au niveau de la gestion des archives et des documents ;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par le conseiller Yves Gagnon, appuyé par la conseillère Lucie Coderre et résolu de procéder à la destruction de tous les documents mentionnés dans la liste des documents à détruire (2025-06-19).

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

DÉPÔT RAPPORT BUDGÉTAIRE [01-01-2025 AU 30-06-2025]

La directrice générale dépose un rapport budgétaire état comparatif des activités de fonctionnement [01-01-25 au 30-06-25] à tous les membres du conseil municipal.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

La parole est remise à l’assistance. Le conseil reçoit des interventions de l’assistance ;

Le stage d’intégration, pluie et accotement, vidange des fosses et financement du projet d’agrandissement et rénovation.

Puis le maire poursuit avec le point suivant à l’ordre du jour.

2025-07-08 LES COMPTES

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste complète des comptes et des paies et qu’ils approuvent ces dépenses ainsi que ceux déjà autorisés et payés par le règlement numéro 2018-314 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et la délégation d’autorisation de dépenses ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Marco Scrosati, appuyé par le conseiller Yves Gagnon et résolu que les comptes soient payés et acceptés ainsi que ceux déjà payés du numéro d’écriture d’achat 202500456 à 202500571 pour un montant total de 203 091,93\$.

Les paies du mois de juin 2025 pour un total 28 558,56\$.

ADOPTION: 5 POUR, 1 ABSENT

CORRESPONDANCE

Le dépôt du registre de la correspondance reçue au bureau municipal pour le mois de juin 2025

DIVERS

Aucun point

« Je soussigné, Hervé Provencher, maire, confirme que j'ai lu chaque résolution et atteste que la signature du présent présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

LEVÉE DE LA SÉANCE : est donnée par le conseiller Marco Scrosati.

HEURE: 20 heures et 33 minutes.

Hervé Provencher, maire

France Lavertu, directrice générale et
Greffière-trésorière